



Règlement Intérieur de l'Association « Supporters LFTT »

Saison 2025-2026

Article 1 – Objet du règlement

Ce règlement intérieur précise et complète les statuts de l'association « Supporters LFTT ». Il s'impose à tout membre de l'association. L'adhésion à l'association implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – Conditions d'adhésion

- a. Peut adhérer toute personne majeure ou mineure.
- b. L'adhésion est conditionnée à l'acceptation du règlement intérieur et des statuts accessibles sur le site <https://supporters-lftt.neocities.org/reglement>.
- c. Pour adhérer, il faut soit :
 - Rencontrer directement un membre du bureau pour payer en espèce ou en chèque,
 - Soit se rendre sur le site <https://supporters-lftt.neocities.org/> et aller ensuite sur l'onglet adhésion. Le paiement se fera alors sur Hello Asso par carte bancaire.
- d. Le montant de l'adhésion pour la saison 2025-2026 est fixé à 6 €.
- e. La saison 2025-2026 est comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026.

Article 3 – Engagements des membres

- a. Chaque membre s'engage à respecter l'éthique du sport et les valeurs de respect propres à l'association.
- b. Il est strictement interdit d'adopter, de tenir ou de relayer publiquement des propos, attitudes ou comportements de nature discriminatoire, y compris sur les réseaux sociaux.

Article 4 – Comportement lors des événements

- a. Les membres s'engagent à ne pas perturber le déroulement des événements sportifs officiels ou internes, organisés par le club La Flèche TT, par des comités, des ligues, la fédération ou par l'association elle-même.
- b. Ils s'engagent à respecter les décisions des organisateurs et des arbitres, les joueurs adverses, le public, les infrastructures, ainsi que l'image du club et de l'association.

Article 5 – Sanctions et bannissement

- a. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du membre concerné, pour la saison en cours ou pour les saisons à venir.
- b. Cette décision est prononcée par un vote du bureau, avec une possibilité d'échange ou d'explications du membre concerné devant le bureau avant décision.
- c. L'adhésion ne sera alors pas remboursée.

Article 6 – Droit à l'image et confidentialité

- a. Les membres autorisent l'association à utiliser les photos ou vidéos prises lors des événements ou manifestations. Les photos et vidéos n'ont pour but que la promotion de l'association, du club La Flèche TT ou du tennis de table.
- b. Toutes les informations à caractère personnel communiquées à l'association sont confidentielles et destinées uniquement à la gestion interne.

Article 7 – Responsabilité

- a. Chaque membre est personnellement responsable en cas de dégradation volontaire de matériel, d'atteinte à autrui ou d'incident causé lors des événements.
- b. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels lors des événements.

Article 8 – Suggestions, communication et vie associative

- a. Toute suggestion ou question peut être adressée au bureau, directement ou par mail à *supp.lfft@gmail.com*.
- b. Les membres sont invités à participer de manière active et bienveillante à la vie de l'association et à la promotion de ses actions, que ce soit lors des matchs ou sur les réseaux sociaux.

Article 9 – Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par le bureau. Les membres seront alors informés des modifications dans les meilleurs délais.

Fait à La Flèche, le 18/07/2025.

Pour le bureau de l'association « Supporters LFTT », le président :

